

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727
Dépot légal : à parution

N°1234 du 21 avril 2015 | www.libres.org

Hebdomadaire 1€

1981-2015 | 35ème année de parution



Des enfants laïques, républicains et citoyens

« Refondation de l'École de la République » : c'est aujourd'hui le chantier prioritaire du gouvernement, confié à Madame Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation Nationale. « Toutes les compétences et l'engagement de ce ministère sont mobilisés pour que vive, à l'École, l'esprit du 11 janvier, cet attachement profond aux valeurs républicaines et cette exigence de citoyenneté qui sont le cœur même de l'École de la République ».

La référence à l'esprit du 11 janvier signifie que la refondation a pour objectif de lutter contre le terrorisme et la barbarie en reconstruisant une union nationale autour des valeurs républicaines. Cette initiative devrait s'articuler avec la loi liberticide sur le renseignement et le renforcement des forces de sécurité.

Nul ne contesterait l'objectif, mais les moyens sont-ils les bons ? Associer l'éducation des enfants à l'harmonie au sein de la nation française est certainement une bonne chose : l'échec de l'école est pour beaucoup dans le climat de violence, de haine et de fanatisme qui s'installe dans plusieurs villes et plusieurs communautés. Si l'école fabrique quelques milliers d'ignorants, de fainéants et de voyous, on ne peut s'étonner de la délinquance, des déviances et des inconsciences. Cela dit, quel est le projet de nos gouvernants ?

Les grandes lignes en sont dessinées dans les « onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République » qui s'inscrivent dans quatre chapitres. >>

SOMMAIRE DU N°1234

EDITORIAL : Des enfants laïques, républicains et citoyens pp.1-2

CONJONCTURE : Turbulences financières p. 3

ACTUALITES : Le drame profond de l'immigration p. 4 - Le capitalisme d'Etat p. 5 - La Fayette, nous voilà p. 5

ACTUALITE DU LIBERALISME : pp. 6-7

LU POUR VOUS : p. 8

BULLETIN D'ABONNEMENT

- s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)
 envoie une liste de courriels pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de l'ALEPS et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

M Mme Mlle NOM..... Prénom.....

Adresse

Code postal Ville..... Courriel

aleps

ASSOCIATION POUR LA LIBERTE ECONOMIQUE ET LE PROGRES SOCIAL

ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

www.libres.org

Des enfants laïques, républicains et citoyens (suite)

Les chapitres en question se déclinent de la façon suivante :

1° *Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'École.*

2° *Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'École.*

3° *Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale pour renforcer le sentiment d'appartenance dans la République.*

4° *Mobiliser l'Enseignement supérieur et la Recherche.*

J'ai tenu à retranscrire fidèlement les titres de ces chapitres parce qu'ils traduisent parfaitement l'idéologie qui inspire la refondation en marche.

C'est une idéologie de la laïcité religion d'Etat. Manuel Valls l'a proclamé : « *La laïcité c'est le ciment même de ce qui fait la France* ». C'est une idéologie du citoyen, d'un être humain conçu pour la vie politique. C'est une idéologie égalitariste et collectiviste : « le peuple entier » C'est une idéologie élitiste: les savants éclairent le peuple.

« **“ Valeurs républicaines ” : le couplet des totalitaires** »

France ». C'est une idéologie égalitariste et collectiviste des Soviétiques.

Nous en sommes là maintenant : l'enfant n'a d'autre vocation que de s'intégrer dans une République dont l'Etat fixe les valeurs.

L'éducation de l'enfant consiste donc à en faire un citoyen. Pour nos gouvernants actuels, l'enfant n'est pas destiné à épanouir sa personnalité, dans le cadre de sa famille, puis plus tard de son métier, de sa profession. La logique du socialisme est respectée : l'homme fait pour la société, plutôt que la société faite pour l'homme. A quoi serviraient des valeurs « individuelles », comme le mérite, le travail, la politesse, le dévouement, le respect de soi et des autres, l'esprit d'équipe, de service ? Ces mots ne font pas partie du vocabulaire des « onze mesures ». L'idée que l'éducation d'un enfant consiste essentiellement à permettre son épanouissement personnel, à forger son caractère, à accepter sa responsabilité n'effleure pas les artisans de la « refondation ». L'idée que l'éducation est la mission des parents, libres de choisir l'école de leurs enfants, a été éliminée depuis longtemps au ministère de l'Education Nationale. Comme a été éliminée l'idée que l'école est faite pour instruire et permettre à l'enfant d'élargir ses choix de vie familiale et professionnelle.

Il appartient aux défenseurs d'une liberté gravement menacée de travailler à une salutaire résurrection de l'école, en charge d'apprendre non pas les valeurs républicaines, mais la lecture, l'écriture, le calcul, puis plus tard les sciences et les humanités. Il faut que l'enfant soit « prêt pour la vie » : voilà l'objectif de l'école.

Cet objectif est réalisé dans de nombreux établissements privés, qui échappent aux diktats idéologiques de la rue de Grenelle. Des programmes fondés sur la « compréhension bienveillante » permettent aux enfants de prendre conscience de leur individualité, de leur indépendance, d'éviter les comportements mimétiques (on suit l'exemple du chef de bande) pour acquérir l'esprit d'équipe, l'esprit de service et le respect de soi et des autres. Les résultats sont toujours spectaculaires : disparition de la violence, addictions, amélioration des résultats scolaires et des résultats scolaires entre maîtres et parents.

« **Un enfant prêt pour la République ou prêt pour la vie ?** »

des harcèlements, des du climat des classes laires, communication Dans les établissements publics, quantité de chefs d'établissement et d'enseignants supportent de moins en moins la bureaucratie, le centralisme, le syndicalisme qu'ils subissent actuellement. Ils aspirent à retrouver le bonheur et l'honneur d'aider les enfants à progresser, au lieu d'être soumis à des décrets et des réformes aussi stupides que variables. Plus que la laïcité, la liberté doit régner dans le système scolaire. Et la liberté exige la vraie concurrence, avec libre choix des parents pour l'école de leurs enfants, mais aussi avec possibilité de créer des établissements, de choisir les maîtres, les programmes et la pédagogie.

Les communistes chinois ont introduit une économie libre dans une société collectivisée. Les socialistes français semblent se résigner à l'économie libre, mais construisent en fait une société communiste. Il faut protéger les enfants contre cette idéologie.

Jacques Garello

Turbulences financières

Va-t-on revivre le cauchemar de 2008 ? Deux événements récents laissent craindre pour la santé financière mondiale. D'une part, la réunion du FMI au cours du dernier week end s'interrogeait sur la volatilité des marchés financiers, en particulier des marchés des changes. D'autre part, vendredi dernier les bourses européennes se sont fortement repliées. Certes la reprise est sensible depuis hier. Mais il ne fait aucun doute que les politiques monétaires perturbent les marchés financiers.

Alarmes

L'alarme la plus impressionnante a été la clôture des bourses européennes vendredi soir. Avec des mouvements de baisse entre 1 et 2 % tout au long de la semaine, le CAC 40, le DAX, l'Eurostoxx terminent en repli de quelque 2 % (1,55 % pour le CAC, Paris a été plus calme). On peut dire qu'il y a eu conjonction de deux pannes : une panne technique parce que les terminaux de Bloomberg, instruments sur lesquels travaillent tous les opérateurs, sont tombés en panne durant quelques heures et

ont affolé les bourses, une panne de confiance dans la dette grecque, le FMI refusant de continuer à financer le gouvernement grec qui ne respecte aucun de ses engagements – au point qu'il ne peut emprunter maintenant qu'à un taux exorbitant (27 %) !

Il peut donc s'agir d'un accident conjoncturel, sauf à préciser que les conséquences sur la cohésion européenne peuvent être graves – d'autant plus que les Anglais pourraient quitter l'Union suivant les résultats des élections.

Bien plus inquiétante est l'alarme lancée depuis plusieurs semaines par le FMI, consignée dans un rapport sur lequel les ministres des finances ont débattu durant le week end. Madame Lagarde et son équipe constatent que la volatilité des marchés financiers a atteint des sommets intolérables. Des mouvements spéculatifs sur quelques heures peuvent entraîner des fluctuations de quelque 50 % sur certains actifs et, couramment, de quelque 10 à 20 % pour les devises.

Le mode opératoire en cause ?

La volatilité s'explique sans doute par la façon dont les opérations financières se déroulent aujourd'hui. La rapidité des transactions conduit à la quasi-simultanéité et provoque des réactions elles aussi quasi-immédiates. Les traders utilisent des algorithmes qui ne sont pas adaptés à des mouvements si nombreux et si courts, les amplifiant ou les atténuant. Le FMI fait allusion à cet effet d'emballage, qui est aujourd'hui, dit-il, plus important qu'en 2008.

Mais parallèlement le FMI souligne aussi le rôle de la « guerre des monnaies », engagée depuis quelques mois, notamment depuis que la Banque Centrale Européenne a décidé de laisser déprécier l'euro en gonflant à l'excès son émission ; on sait que les premiers 60 milliards de rachats de titres et le taux d'intérêt zéro sont conçus pour se prolonger pendant plusieurs mois. Parallèlement, l'incertitude règne toujours sur le moment où Madame Janet Yellen se décidera

à relever le taux d'intérêt de la Réserve Fédérale américaine.

Une fois engagée, la guerre des monnaies déclenche des réactions non maîtrisables : d'une part le protectionnisme pousse à des mesures de rétorsions, donc à une dégradation des échanges internationaux, d'autre part les débiteurs en dollars et les créanciers en euros sont mis dans une position inconfortable. Il y a de quoi déboussoler la Bourse.

L'inondation monétaire

D'un point de vue orthodoxe (non keynésien), la création inconsidérée de liquidités monétaires par les banques centrales ne peut avoir que des effets perturbateurs sur les marchés financiers. Le taux d'intérêt est le prix de l'argent, matière première des opérateurs boursiers. Avec un taux zéro la spéculation est encouragée. Certes, les cours des actions ont monté récemment parce que de nombreuses entreprises ont

bénéficié de la baisse du prix de l'énergie et que la reprise américaine a également créé un certain optimisme. Mais n'y a-t-il pas une dérive quand des actifs plus que douteux sont négociés, comme des dettes souveraines qui n'inspirent pas confiance (même si elles n'atteignent pas l'impudeur des Grecs) ?

Les liquidités se portent ainsi vers des emplois d'une rentabilité douteuse et amène beaucoup d'im-

provisions dans le circuit financier. Voilà des mois que, comme d'autres, nous déplorons cette politique. Non seulement elle conduit à des placements injustifiés, mais elle retarde de façon dangereuse les réformes structurelles qui s'imposeraient dans beaucoup de pays. Mais ce retard n'est-il pas voulu par les gouvernements qui spéculent sur la « compréhension » des banques centrales ?

Le drame profond de l'immigration

L'Europe peut-elle accueillir toute la misère du monde ?

Oui, dans l'immédiat, l'Europe doit accueillir ces dizaines de milliers de familles qui fuient le massacre, la torture, le fanatisme, la mort qui sont devenus le quotidien au Moyen Orient et en Afrique. De Syrie, de Libye, naguère de Tunisie, il y a maintenant plusieurs centaines de malheureux engloutis dans les eaux de la Méditerranée. Le moindre devoir des nations dites civilisées est de sauver la vie de ces victimes de la barbarie. Mais après ?

La migration, un droit individuel inaliénable

La liberté de mouvement est sans doute l'un des droits individuels les plus sacrés. Nul ne peut être prisonnier de son gouvernement, mais pas davantage de la misère. La migration est depuis des siècles le lot de l'humanité, elle a permis d'échapper à la faim, à la peur, à la dictature, à l'ignorance.

Néanmoins on ne peut traiter tous les flux migratoires de la même façon. Il y a les **flux de réfugiés**, la fuite en urgence. Pour la stopper, il est inhumain d'arrêter les réfugiés à la frontière. Les Allemands de l'Ouest pouvaient-ils renvoyer leurs compatriotes de l'autre côté du rideau de fer ? Aujourd'hui, comme nous l'avons écrit à propos des Chrétiens d'Orient, le devoir d'ingérence s'impose aux Européens, qui doivent faire pression sur les pays d'exil. Mais les Occidentaux ont refusé de le faire, notamment en Syrie, au prétexte que Bachar El Assad était un dictateur et ses adversaires des « démocrates ».

Il y a les **flux de pauvres**, qui veulent aller travailler là où la main d'œuvre est recherchée. C'est cette migration « classique » qui a amené Italiens, Polonais, Irlandais, Suédois, Portugais à aller chercher fortune ailleurs. Ils ont peuplé la France, se sont intégrés dans la nation par leur activité et le respect des règles de leur nouveau pays ; au bout d'une génération l'assimilation est faite grâce à l'école et à l'entreprise. Aujourd'hui cette migration, venue d'Asie, se destine surtout vers l'Angleterre.

Il y a enfin le **flux de parasites**, de ceux qui sont surtout attirés par la facilité de bien vivre aux dépens des autres. La France, avec son « modèle social » de large redistribution, en est la cible privilégiée.

Une caractéristique commune à tous ces flux : les pays d'origine n'offrent pas à leurs ressortissants la possibilité de manger à leur faim, de progresser, de s'enrichir. Seuls les gens au pouvoir ont la nourriture, l'éducation et l'argent. A la différence des émigrés marocains, ceux qui quittent l'Algérie le font sans esprit de retour : leur pays est entre les mains d'une nomenclatura qui ignore la liberté économique comme la liberté politique.

L'Europe n'est pas l'Amérique

Entre l'émigration européenne vers les Etats Unis pendant un siècle et demi et l'émigration africaine ou orientale vers l'Europe actuellement, il y a des différences considérables. D'une part les Etats Unis étaient réellement dépeuplés et il était facile d'accéder à la propriété. En Europe, les droits de propriété se sont raréfiés et le surpeuplement menace les régions vers lesquelles se destinent les immigrés. D'autre part, les « droits sociaux » étaient inexistantes et l'assistanat public inconnu. La redistribution a créé des privilèges, des statuts, que l'immigration menace de bousculer.

La libre circulation des hommes est ainsi compromise et dénaturée par l'Etat Providence. Si la société était fondée sur la liberté et la propriété, le seul progrès possible, la seule promotion sociale envisageable serait le fruit d'une intégration : par le travail réalisé, par l'épargne constituée, par la créativité apportée. Buchanan préconisait un véritable contrat social avec l'immigré ; prenant l'image de l'entrée dans un club de tennis qui exige un droit d'entrée et de participation, il recommandait que l'immigré paye un tribut pour bénéficier des services publics, des équipements et de l'environnement créés et financés par les nationaux. Faute de moyens financiers pour payer ce tribut, l'immigré demande un crédit qui lui est accordé contre la perspective d'un travail rémunéré. Il lui faut donc travailler, rembourser, sous peine de repartir d'où il vient.

La solution aux drames de l'immigration vient donc à titre provisoire d'un effort de solidarité avec les victimes et d'une ingérence pour désarmer les bourreaux. A plus long terme, elle réside dans la fin de l'assistanat et la mise en responsabilité des nouveaux venus vis-à-vis de leurs nouveaux concitoyens. Alors oui, l'Europe peut accueillir beaucoup de misère...mais il y aurait moins de misère et de désespoir dans des pays pauvres mais plus libres. ●

Le capitalisme d'Etat

Bercy impose à Renault d'accroître sa part dans le capital de l'entreprise

L'affaire se dénouera à l'occasion de l'Assemblée Générale des actionnaires de Renault le 30 avril, mais d'ores et déjà les hostilités entre l'Etat français, d'une part, Renault et son allié japonais Nissan, d'autre part, sont ouvertes.

Mais que veut Bercy ? Une application à Renault de la loi Florange sur le « double vote ». L'AG du 30 avril aura à décider si les actionnaires se soumettent ou non à cette loi Florange accordant à l'Etat un double vote, donc la possibilité de peser deux fois plus dans les décisions du conseil d'administration. Dans l'état actuel de l'actionnariat, l'Etat n'avait pas un poids suffisant pour imposer le double vote à l'Assemblée. Qu'à cela ne tienne : Bercy achète 14 millions de titres de Renault, ce qui propulse sa part dans l'actionnariat de Renault de 15,01 à 19,24 %, assez pour

faire basculer l'Assemblée. Coût pour le Trésor : autour de 1 milliard d'euros – une broutille.

Mais Carlos Ghosn ne veut ni de l'Etat dans ses pattes ni du double vote. Il est responsable de l'alliance passée avec Nissan : Renault détient 44,3 % des actions de Nissan, qui lui-même détient 15 % du capital de Renault. Si Bercy persiste dans son offensive, Nissan pourrait rompre l'alliance en diminuant le poids de Renault (en dessous de 40% des actions, Renault n'aurait plus son mot à dire). Qui serait perdant ? Et Renault et la France ! Mais revenons à la loi Florange. Elle a été conçue pour protéger certaines entreprises où l'Etat a pris des participations contre la prise de contrôle par des actionnaires dont l'Etat ne veut pas. Cela signifie que la gestion de l'entreprise n'est plus sous le contrôle du marché financier, des

actionnaires actuels ou futurs, mais sous le contrôle de l'Etat grâce au « double vote ».

On passerait ainsi de la logique de la gouvernance capitaliste à celle de la tutelle étatiste.

Renault n'est pas la seule entreprise qui se plaint de l'ingérence de l'Etat. Chez Suez-GDF, on rejette aussi le droit de vote, tandis que Thales, Safran, Aéroports de Paris et de Marseille, Areva, EDF, La Poste, entre autres, supportent mal la tutelle bienveillante de Bercy.

Avec humour (peut-être) Michel Sapin rassure tout le monde : « *L'Etat pèsera dans Renault, non pas pour diriger Renault à la place des dirigeants, mais pour peser sur le devenir* ».

Traduisons : on aime bien Carlos Ghosn, Macron l'a confirmé, mais les vraies décisions se prennent à Bercy. •

La Fayette, nous voilà

Au départ de l'Hermione on a pu réécrire l'histoire d'un personnage ambigu

Que le départ de l'Hermione permette de célébrer l'amitié historique entre la France et les Etats Unis et de faire l'apologie de la liberté, cela était tout à fait bien venu. Les xénophobes patentés de droite et de gauche, et le Parti Communiste en particulier (US go home), n'auront pas apprécié le discours du Président Hollande.

Pour autant, fallait-il présenter La Fayette comme un héros, un brillant général, un libéral convaincu ? Si vous visitez le musée La Fayette à Chavaniac, en Haute Loire, vous serez surpris par la diversité des commentaires sur la vie et l'action de ce personnage dont le moins qu'on puisse dire est qu'il a cultivé l'ambiguïté.

Deux choses sont indéniables. La première, c'est qu'il a sincèrement plaidé la cause de l'indépendance américaine, lié d'amitié avec George Washington lors de son premier voyage avec La Victoire en 1777, année suivant la Déclaration d'Indépendance de Philadelphie. Il sera toute sa vie un ardent défenseur de la conception américaine des droits de l'homme et c'est lui qui présentera en 1789 le projet de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme et du Citoyen (qui figure toujours dans le Préambule de notre Constitution). La deuxième c'est que son aventure politique et militaire sera guidée et soutenue par son appartenance aux loges maçonniques, l'hostilité

à l'Angleterre et ses positions en France de 1789 à sa mort (1834) étant dictées par ses protecteurs, dont le duc de Broglie.

Cela dit, ce n'est pas lui qui a remporté la victoire sur les Anglais et le soutien français le plus important a été le corps commandé par Rochambeau. De plus, il a eu le bonheur de changer de camp chaque fois qu'il était temps, son habileté n'a été égalée que par Talleyrand et Fouché. Il adorait les conspirations et les démonstrations, mais il a bravé avec panache ses adversaires du moment, y compris les redoutables Jacobins, Napoléon, puis Charles X.

Alors... •

La conception libérale du suffrage et du mode de scrutin



Deux croyances sont fermement ancrées dans notre esprit :

- La démocratie suppose le suffrage universel.
- Celui qui est élu représente le peuple.

Si l'on pense que la liberté exige le respect des droits individuels, dont le droit de propriété, il faut renoncer à ces deux croyances.

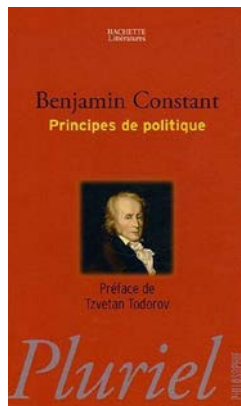
C'est Jean Philippe Feldman qui a le talent de nous ouvrir les yeux et de nous ramener à la réalité. Jean Philippe Feldman est professeur agrégé des Facultés de Droit, Maître de Conférences à Sciences Po, Avocat à la Cour de Paris.

Administrateur de l'ALEPS, il a amicalement accepté d'écrire ce texte pour les lecteurs de la Nouvelle Lettre. Je l'en remercie.

Le suffrage

Les libéraux n'ont guère été favorables originellement au suffrage universel. Celui-ci était le plus souvent considéré au début du XIXème siècle comme une technique politique peu évoluée associée à un degré primitif de civilisation.

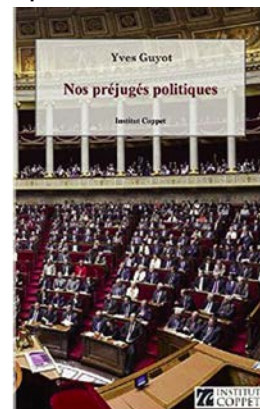
Les libéraux acceptaient le suffrage censitaire, c'est-à-dire celui qui liait le droit de vote au fait de payer un montant minimal d'imposition. En effet, l'électeur n'exerçait pas un droit, il remplissait une fonction et il devait être en mesure de la remplir. Le fait d'être propriétaire témoignait de cette capacité. Ainsi que l'écrivait **Benjamin Constant** dans ses *Principes de politique* de 1815, « La propriété seule rend les hommes capables de l'exercice des droits politiques ».



De manière prémonitrice, il avançait que cet exercice aux mains du plus grand nombre entraînerait l'envahissement du droit de propriété.

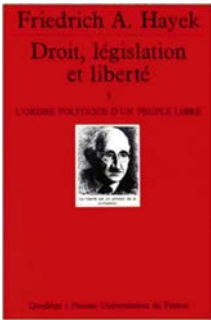
A partir du milieu du XIXème siècle, les libéraux ont le plus souvent estimé qu'il était impossible de s'opposer au suffrage universel, mais qu'il convenait de le canaliser. Celui-ci ne devait pas permettre de faire tout et n'importe quoi. Ainsi que l'indique **Yves Guyot** dans *Nos préjugés politiques* en 1872, « les droits individuels sont en dehors du suffrage universel ». Il est à noter d'ailleurs que le poids de

la propriété a d'autant plus disparu aujourd'hui que le vote multiple est interdit : même si l'on remplit les conditions pour être inscrit dans plusieurs circonscriptions, on ne peut voter que dans une seule d'entre elles. Cela démontre que, tant au niveau local qu'au niveau national, les assemblées ne sont plus les représentants des contribuables qu'elles étaient jadis. Les conséquences en sont incalculables en termes de dérives démocratiques.



Force est de constater en effet la croissance exponentielle des fonctions de l'État.

Friedrich Hayek a pris acte de l'étendue des dégâts. Aussi a-t-il proposé en 1979, dans le 3ème volume de *Droit, législation et liberté* un « nouveau

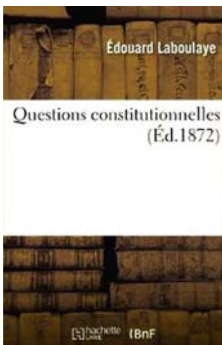


modèle de Constitution ». Il suggère un Parlement bicaméral, composé d'une Assemblée législative, chargée de poser les règles universelles de juste conduite, et d'une Assemblée gouvernementale, chargée, comme son nom l'indique, de gouverner. Hayek refuse le suffrage universel pour l'élection des membres de la seconde chambre. Il expose que laisser

le droit de vote aux fonctionnaires et aux chômeurs leur donnerait des droits identiques aux autres citoyens alors même qu'ils ne contribuent pas aux ressources de l'État. Si cette idée était mise en application en France, le corps électoral serait diminué du quart...

Le mode de scrutin

Le mode de scrutin est fort divers : direct ou indirect, à un ou à deux tours, uninominal ou de liste. En 1872, **Édouard Laboulaye** a formulé à plusieurs reprises dans ses *Questions constitutionnelles*



son opposition formelle à tout scrutin de liste. Mais c'est surtout la bataille entre scrutin majoritaire et représentation proportionnelle qui a retenu l'attention, et ce à partir du moment où le suffrage devenait un droit et où il ne se trouvait plus réservé à une élite étroitement sélectionnée.

Certains libéraux français n'hésitent pas aujourd'hui à prôner la représentation proportionnelle. Celle-ci associerait clarté, efficacité et justice pour assurer une véritable photographie du corps électoral dans toutes ses nuances.

Ce n'est pourtant pas un hasard si Hayek s'est explicitement prononcé en défaveur de la représentation proportionnelle dans son maître ouvrage.

Au sein d'un régime parlementaire comme le nôtre, elle favoriserait les combinaisons politiques et la formation de majorités de rencontre autour des partis centristes. Elle dépouillerait l'électeur de sa « souveraineté » au profit des partis politiques et plus encore des états-majors des partis politiques. Elle limiterait la possibilité de l'alternance et elle réduirait, voire supprimerait, l'intérêt de la dissolution.

De plus, l'idée selon laquelle le Parlement serait « représentatif » en tant qu'il devrait représenter fidèlement les électeurs, aboutirait à une absurdité : il faudrait diviser le corps électoral en catégories de manière holiste afin que soient représentés les hommes, les femmes (c'est là « parité »), les

illettrés, les simples d'esprit, etc..

Enfin et surtout, la représentation proportionnelle, ainsi que l'ont démontré de nombreuses études libérales aux États-Unis, favorise le « marché politique » du fait de l'absence de majorité stable et du régime des combinaisons entre les divers partis politiques. Les voix s'échangeraient plus facilement contre des votes.



De là, les remarques désabusées d'un libertarien comme **Bruno Leoni**, qui, dans *La liberté et le droit*, juge que

les systèmes représentatifs « sont incompatibles avec la liberté individuelle, au sens de la liberté de choisir, d'approuver et d'instruire un représentant ».

Bulletin Liberté Economique et Progrès Social



Le numéro 151 du bulletin trimestriel « Liberté Economique et Progrès Social » vient de paraître. Avec ses quarante ans d'âge, il est un peu plus ancien que la Nouvelle Lettre. Sa mission est d'abord de donner des nouvelles de l'ALEPS, mais aussi de recueillir des textes qui permettent à nos adhérents de diffuser le message libéral avec plus d'efficacité.

Ce bulletin-ci bénéficie d'un merveilleux coup de jeune : couverture aérée, articles de taille réduite, et on annonce la photo couleur pour la prochaine édition. Son format (A 5) est pratique, on peut expédier et reproduire sans difficulté.

Quelles nouvelles de l'ALEPS ?

D'abord des changements importants au bureau de notre association, puisque j'ai demandé à Maître Patrick Simon de prendre la présidence, et qu'Axel Arnoux a pris l'une des deux vice-présidences à la place de Fred Aftalion. Fred et moi occupons ces postes depuis quelque trente ans : il était grand temps de laisser place aux jeunes. Tout aussi important : le conseil s'est enrichi de nouveaux membres : Philippe Nemo philosophe normalien professeur à l'ESCP Europe, dont nous reparlerons prochainement, Paul Beaumartin, chef d'entreprise, fondateur du CEREL Cercle études et de réflexions libérales à Bordeaux, Patrick de Casanove, président du Cercle Frédéric Bastiat et organisateur des Week end des Libéraux (WEL) à Dax.

La vie de l'Aleps va s'intensifier à la veille de son cinquantenaire (l'an prochain). Le programme libéral sera présenté à cette occasion, il sera bienvenu à quelques mois de l'élection décisive de 2017, il inspirera peut-être une candidature libérale.

Quels textes dans le bulletin ?

Patrick Simon expose le déclin de la liberté d'expression en France à travers plusieurs affaires récentes et saisissantes. Patrick Coquart partage son inquiétude en faisant le bilan des événements de janvier et les séquelles de l'esprit du 11 janvier, notamment celles de la réforme Vallaud-Belkacem dont je vous ai parlé. Jean Yves Naudet, avec sa précision coutumière a détaillé la loi Macron. Sous le microscope elle est moins brillante qu'il n'y paraît et n'est pas à la hauteur de la situation de l'économie française.

J'ai écrit sur la soi-disant « austérité » alors que nous sommes en pleine gabegie et Fred Aftalion sur le même thème explique comment le laisser-aller a pris la place du laissez-faire laissez-passer, principes du libéralisme économique. Enfin, Nicolas Lecaussin démontre qu'il n'y a qu'une réponse efficace à l'intégrisme et au communautarisme : le libéralisme.

Bravo pour ce numéro à Jacqueline Balestier, rédactrice du bulletin, secrétaire de l'ALEPS, présidente du Cercle Libéral et Spiritualiste Français, fondé jadis par l'un des grands esprits de notre association, Raoul Audouin.

Jacques Garelo
Président d'honneur

ALEPS, Bulletin trimestriel Liberté Economique et Progrès Social, n°151, 2015

contribuables associés

350 000 MILITANTS CONTRE L'OPPRESSION FISCALE

Le Tour de France de Contribuables Associés démarre la semaine prochaine.

Il part évidemment de Paris Dimanche 26. Il sera ensuite à Amiens (lundi), Lille (mardi), Laon (mercredi), Reims (jeudi), Metz (vendredi), Nancy (samedi).

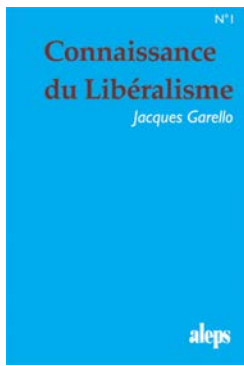


La semaine prochaine, mercredi 29 avril, vous pourrez aussi écouter l'émission du « Libre Journal des Economistes » sur 95.6 mhz, animé par Jacques Garelo, avec la participation de Bertrand Lemennicier, Florin et Fred Aftalion, Jean Philippe Feldman et leurs invités. Cette émission, qui a dix ans d'âge, est réputée plus drôle que celle de Radio France. Et nous ne sommes jamais en grève.

aleps

Nos fidèles abonnés doivent savoir que leur versement par chèque ou par internet est déductible pour moitié de l'impôt sur le revenu, et que nous adre-
sons le CERFA nécessaire à ceux qui le demandent.

Ainsi il ne vous en coûte que 20 euros pour vous régaler chaque semaine de votre lecture favorite. Si vous voulez réellement payer 40 euros de votre poche, n'hésitez pas à faire un versement de 80 euros. Nous en avons bien besoin.



Connaissance du libéralisme

pour ceux qui s'inquiètent pour la moralité du marché ou le matérialisme du capitalisme

Si le libéralisme n'est pas assez attractif dans notre pays, c'est qu'il n'est pas connu. Pas enseigné, pas traité, le libéralisme est caricaturé.

Ce livret rétablit la vérité : non le libéralisme n'est pas la loi du plus fort, non la propriété n'est pas le vol, non l'intérêt personnel n'est pas l'égoïsme, non l'inégalité n'est pas l'injustice, etc. Au contraire le libéralisme a une dimension éthique : c'est une doctrine de la dignité de la personne humaine et de l'harmonie sociale.

36 pages, 5 €

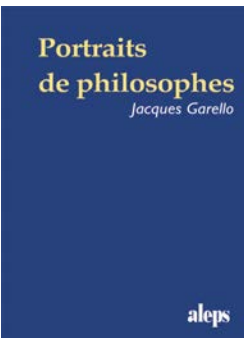


Se passer de l'Etat

à offrir à ceux qui craignent la disparition des écoles, des trains, de l'électricité, des théâtres, des musées et des stades

Pas de sérieuse diminution des dépenses publiques sans réduction du périmètre de l'Etat. Des privatisations généralisées ne nuisent pas à la santé, ni à l'éducation, ni aux communications, ni aux retraites de la population : c'est tout le contraire, comme le prouvent les réformes pratiquées en Allemagne, en Grande Bretagne, en Scandinavie, en Europe Centrale ou au Canada, il est facile, confortable et économique de se passer de l'Etat dans beaucoup de domaines.

36 pages, 5 €



Portraits de philosophes

pour nous persuader que la dignité de l'être humain est au cœur d'une société de libertés

D'Aristote à René Girard, ils ont abordé les thèmes de l'éternel humain : la nature de l'homme, son destin, sa conscience, la liberté, le pouvoir, la religion, la vie, la vérité, etc.

Dans une société où le paraître l'emporte largement sur l'être, se rapprocher des philosophes nous aide à retrouver ce qui importe à long terme, ce qui est le fond de notre humanité et ce qui donne valeur à notre liberté.

64 pages, 30 portraits, 5 €



Portraits d'économistes

une aide précieuse pour protéger lycéens et étudiants contre la désinformation des manuels d'économie

Etes-vous adeptes et satisfaits de la pensée unique ? Ces portraits montrent l'extrême richesse de l'histoire de la pensée économique, d'Adam Smith à nos jours. Ils vous font découvrir les permanences (les problèmes économiques) et les oppositions (les doctrines économiques).

Dépenses publiques et impôts d'un côté, ou libre échange et libre entreprise de l'autre : ce débat actuel s'est noué avec Say et Malthus, se poursuivant entre Bastiat et Marx, puis au 20ème siècle par Keynes et Hayek – par exemple.

48 pages, 22 portraits, 5 €

BULLETIN DE COMMANDE

- | | | | | |
|--|----|---|----|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Connaissance du libéralisme | 5€ | <input type="checkbox"/> Portraits de philosophes | 5€ | Frais de port : 1 ouvrage 2€ |
| <input type="checkbox"/> Se passer de l'Etat | 5€ | <input type="checkbox"/> Portraits d'économistes | 5€ | A partir de 2 ouvrages 6€ |

NOMPrénom

Adresse

E-mail

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de l'ALEPS et nous les faire parvenir à
ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4